ACCORD DE CONTRIBUTION LINAGORA

Si vous lisez ceci, c'est que vous envisagez probablement de contribuer à un projet LINAGORA (ou peut-être même à plusieurs). C'est super ! Nous sommes enthousiastes à l'idée de vous compter parmi les contributeurs aux projets LINAGORA, et de travailler avec vous pour essayer de créer les meilleurs logiciels libres et open source.

Cependant, à LINAGORA, nous devons nous assurer que tout code source que vous contribuez à nos projets :

- est vraiment votre propre création, développé avec votre propre cerveau et saisi sur un clavier (ou tout autre appareil de votre choix) avec vos propres doigts (ou tout autre organe de votre choix);
- n'est pas « verrouillé » au niveau de sa licence, c'est-à-dire que nous pouvons en changer la licence pour toute autre licence open source afin de permettre à nos projets de demeurer libres;
- peut rester inclus dans notre projet, et ne pas soudainement devenir inutilisable dans l'hypothèse où vous changeriez d'avis et exigeriez que nous utilisions votre code d'une manière différente voire que nous cessions de l'utiliser.

Pour y parvenir, nous avons rédigé l'Accord de Contribution LINAGORA (ACL) ci-dessous. Nous avons besoin que vous y adhériez pour que nous puissions intégrer vos contributions à nos projets. Dès que ce sera fait, vous pourrez tout de suite commencer à créer vos *pull requests*!

1 Définitions

Le présent ACL régit la transmission de droits de propriété intellectuelle entre le **Contributeur** (c'est-à-dire soit vous, soit votre employeur si le code concerné a été développé dans le cadre de votre activité professionnelle) et **LINAGORA**, une société anonyme au capital de 1 552 980 €, dont le siège se trouve Tour Franklin, 100 Terrasse Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, France sous le numéro 431 473 669, et représentée par Alexandre Zapolsky en sa qualité de Président.

Parties désigne collectivement le Contributeur et LINAGORA. **Partie** désigne indifféremment l'une ou l'autre des Parties.

Contribution désigne toute création logicielle, de code source, graphique, audio, vidéo, de texte, multimédia ou toute autre œuvre sur laquelle des droits de propriété intellectuelle peuvent être exercés, et qui a été conçu et réalisé par le Contributeur (y compris toutes modifications, adaptations, traductions apportées à des projets ainsi que tous travaux qui peuvent être liés à de tels projets tels que plug-ins, extensions, connecteurs, etc.) que le Contributeur soumet à un projet de LINAGORA.

Soumettre signifie envoyer (ou créer une *pull request* pour, ou faire une demande d'intégration ou de fusion de) la Contribution au projet de LINAGORA, sous tout format et par tout moyen de communication, notamment forges de développement, traqueurs d'anomalies (*issue trackers*) ou systèmes de contrôle de version.

Projet désigne tout projet informatique dont le développement a été initié, est mené, poursuivi et/ou supervisé par LINAGORA, et auquel le Contributeur entend soumettre des Contributions.

2 Transfert de droits de propriété intellectuelle

Le Contributeur cède irrévocablement de manière non-exclusive, gratuite, et sans royalties à LINAGORA la totalité des droits de propriété intellectuelle afférents à ses Contributions, de sorte que LINAGORA soit reconnu comme titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre collective incluant ces Contributions, conformément aux articles L.113-2 et L113-5 du Code de la propriété intellectuelle et aux dispositions de la Convention de Berne.

Cette cession est valable pour le monde entier et pour toute la durée de protection légale des droits de propriété intellectuelle ainsi cédés.

Les droits de propriété intellectuelle ainsi cédés de manière non-exclusive comprennent les droits d'utiliser, exploiter, exécuter, copier, reproduire, modifier, arranger, adapter, mettre sur le marché, distribuer, publiser, faire de l'ingénierie inverse, vendre directement ou indirectement, louer, prêter, représenter, présenter au public de toute manière actuellement connue ou inconnue, ainsi que tous droits secondaires ou dérivés, dans tous langages et pour toutes versions, de manière partielle ou totale, sur tout medium ou tout autre système de stockage de données actuellement connue ou inconnue, dans tout format et à travers tout processus actuellement connu ou inconnu.

Les droits de propriété intellectuelle ainsi cédés de manière non-exclusive comprennent aussi le droit de corriger ou de s'abstenir de corriger tous travaux, tels que la documentation, inclus dans et/ou afférents aux Contributions.

3 Délivrance d'un brevet

Le Contributeur accorde à LINAGORA une licence de brevet non-exclusive, perpétuelle, mondiale, gratuite, sans royalties, et irrévocable pour réaliser, faire réaliser, utiliser, offrir à la vente, vendre, distribuer, importer ou transférer de toute autre manière la Contribution. Cette licence n'est applicable qu'aux applications brevetables par le Contributeur auxquelles les Contributions porteraient sinon nécessairement atteinte, soit par elles-mêmes, soit en combinaison avec d'autres, soit par leur inclusion dans le Projet lui-même.

4 ÉVITER LE VERROUILLAGE DE LICENCE

LINAGORA publiera les Contributions sous des licences open source répondant aux définitions et critères fournis respectivement par la Free Software Foundation et l'Open Source Initiative.

Compte tenu de sa titularité pleine et entière des droits de propriété intellectuelle sur la Contribution à raison du présent Accord, LINAGORA pourra décider de re-publier la Contribution sous toute autre licence open source afin de l'adapter aux besoins du Projet en termes de stratégie de licence.

5 Droits moraux

Si des droits moraux peuvent s'appliquer à la Contribution, le Contributeur s'engage, dans la mesure autorisée par la loi en vigueur, à ne pas exercer ses droits moraux d'une manière qui aboutirait, indirectement ou indirectement, soit à restreindre l'exploitation par LINAGORA de la Contribution, soit à interférer avec les droits dont disposent des tiers bénéficiaires à raison de la licence du Projet dans lequel la Contribution a été intégrée.

6 Entrée en vigueur

Le présent ACL entre en vigueur à compter de l'adhésion du Contributeur (ou de son représentant) aux présentes stipulations. Cette adhésion est matérialisée :

- dans le cas d'un ACL sous version électronique, par le fait que le Contributeur remplisse les champs de formulaire avec les données permettant de l'identifier et les valide en activant le bouton « *J'accepte* » ;
- dans le cas d'un ACL sous forme papier, par la signature du présent document.

Si l'une ou plusieurs des stipulations du présent ACL devaient être considérées comme inopposables, inapplicables ou nulles à raison des lois et règlement en vigueur ou à la suite d'une décision de justice, toutes autres stipulations conserveront leur pleine force obligatoire.

Les Parties s'accordent pour remplacer toute stipulation qui serait identifiée comme inopposable, inapplicable ou nulle par de nouvelles stipulations qui seront aussi fidèles que possible à l'intention et aux objectifs visés par la stipulation initiale invalide.

7 GARANTIES

Le Contributeur garantit :

• qu'il est le titulaire légitime de la totalité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Contributions cédées à LINAGORA conformément au présent ACL ;

OU

 qu'il est habilité légalement à céder la titularité de la totalité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Contributions à LINAGORA, soit qu'il ait reçu la permission de soumettre des Contributions pour le compte de son employeur, soit que son employeur ait renoncé à toute titularité sur ces droits de propriété intellectuelle au bénéfice de LINAGORA, soit que son employeur se trouve lié à LINAGORA en vertu d'une autre convention.

Le Contributeur garantit qu'il ne soumettra aucune Contribution pour le compte d'un tiers.

Le Contributeur soumet ses Contributions « EN L'ÉTAT », sans fournir aucune autre garantie ou réserve de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite relativement à ces Contributions, y compris, sans que cette énumération soit limitative, toutes garanties implicites de bon droit, de qualité marchande, de conformité ou d'adaptation à un usage particulier.

8 RÉSILIATION

Le présent ACL est un contrat à durée indéterminée, qui régit toutes les Contributions soumises par le Contributeur pour intégration dans un projet de LINAGORA, jusqu'à ce que soit LINAGORA, soit le Contributeur décide expressément d'y mettre fin.

Une telle résiliation doit être notifiée par écrit à l'autre Partie, et sera effective dès réception. Postérieurement à la résiliation :

- LINAGORA conservera la titularité de tous les droits de propriété intellectuelle et de toutes licences de brevet cédés relativement aux Contributions ;
- la conclusion d'un nouvel ACL entre le Contributeur et LINAGORA sera nécessaire pour que LINAGORA puisse accepter de nouvelles Contributions soumises par le Contributeur.

9 LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Le présent ACL, son interprétation et son exécution sont régis par la loi française.

Tout désaccord sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent ACL sera fera l'objet d'un mode alternatif de résolution amiable avant toute procédure juridicaire. Les Parties s'engagent à discuter de bonne foi et à faire leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable à leur désaccord.

Si aucune solution ne peut être trouvée, compétence est expressément attribuée au Tribunal judiciaire de Nanterre, France.

DATE*	
NOM COMPLET*	
NOM PUBLIC / SURNOM	
ADRESSE E-MAIL*	
USERNAME GITHUB*	
EMPLOYEUR (si applicable)	
ADRESSE POSTALE*	
PAYS*	
11110	

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « J'ACCEPTE » OU EN SIGNANT VOTRE NOM VOUS MANIFESTEZ VOTRE CONSENTEMENT TOTAL ET SANS RÉSERVE D'AUCUNE SORTE À L'ACCORD DE CONTRIBUTION LINAGORA CI-DESSUS

Et nous vous en remercions! Heureux de vous compter dans l'équipe!

J'ACCEPTE